

24 septembre 2026

Léon XIV en France : pas de croisade contre le droit à l'aide à mourir !

Du 25 au 28 septembre, le pape Léon XIV sera en France avec comme mot d'ordre « *Pour que le monde ait la vie* ». Alors que la loi relative à l'aide à mourir vient d'être votée et promulguée, ce mot d'ordre, comme les refus protocolaires du souverain pontife, laissent craindre que celui-ci entende profiter de sa venue en France et des tribunes qui lui seront offertes dans l'espace public pour s'opposer à ce nouveau droit réclamé par les Français.

Les refus de plusieurs propositions protocolaires d'Emmanuel Macron (remise de la Légion d'honneur, dîner d'État ou encore visite de Notre-Dame en tête à tête) interviennent dans un contexte de ferme opposition du Vatican à l'adoption de la loi relative au droit à l'aide à mourir. Pour l'ADMD, ces éléments nourrissent la crainte de voir cette visite devenir une tribune contre un droit désormais inscrit dans la loi française, validé par le Conseil Constitutionnel.

« La France est une République laïque. Le pape est libre de défendre ses convictions, mais aucun intérêt religieux ou prétendument supérieur ne peut s'imposer à la volonté des Françaises et des Français. Notre devise, Liberté, Égalité, Fraternité, doit prévaloir face à la souffrance des malades », déclare Jonathan Denis, président de l'ADMD.

L'ADMD rappelle que l'aide à mourir est désormais un droit français. Sa mise en œuvre doit pouvoir se faire pleinement, sans pression religieuse ni entrave.

Pour mémoire, [selon le sondage Ifop pour l'ADMD de janvier 2026](#), à la question :

- Une proposition de loi envisage d'autoriser l'aide active à mourir (euthanasie ou suicide assisté) pour les personnes qui en font la demande et qui réunissent les conditions suivantes :
 - être atteint d'une affection grave et incurable,
 - être en phase avancée ou terminale,
 - éprouver une souffrance physique ou psychologique constante liée à cette affection, jugée insupportable ou impossible à soulager.
 - Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à cette proposition de loi ?
- 78 % des catholiques pratiquants et 88 % des catholiques non pratiquants se déclaraient "Favorables"

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
presse@admd.org